

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CAILLET Alain, CLOUP Philippe, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIALA Didier, VIDAL Michel.

Absent excusé : néant

Secrétaire : JACQUET Patrice

✓ **Approbation du dernier compte-rendu de Conseil municipal**

Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

✓ **Approbation du compte de gestion 2020**

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2021/07

✓ **Vote du compte administratif 2020**

Monsieur JACQUET Patrice est désigné Président de séance pour le vote du compte administratif communal 2020. BARTHAS Sylvie est désignée comme secrétaire.

Compte administratif - Budget communal 2020 :

Section de fonctionnement	Dépenses	69 040.50 €
	Recettes	108 844.24 €
Résultat de l'exercice:	+ 39 803.74 €	
Résultat de clôture :	227 024.41 €	
Restes à réaliser :	0 €	
Section d'investissement	Dépenses	22 547.69 €
	Recettes	32 080.58 €
Résultat de l'exercice:	+ 9 532.89 €	
Résultat de clôture :	- 20 605.08 €	
Restes à réaliser :	0 €	

Hors présence du Maire, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité. **Délibération n°2021/08**

✓ **Affectation de résultat de l'exercice 2020**

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité l'affectation suivante :

- Affectation en réserves R 1068 en inv. : 20 605.08 €
 - Report en R 002 en fonct. : 206 419.33 €
- Total : 227 024. 41 €

Délibération n°2021/09

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 avril 2021

✓ **Vote des taux d'impôts locaux 2021**

Monsieur le Maire propose le maintien des taux, d'autant plus que les bases augmentent un peu chaque année et qu'en raison de la suppression de la taxe d'habitation, le taux départemental de la taxe foncière bâti qui s'élève à 29.91% revient à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

- La Taxe sur le Foncier Bâti au taux de 46.45 % (29.91%+16.54%)
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti au taux de 32.21 %
- La Cotisation Foncière des Entreprises au taux de 16.04 % **Délibération n°2021/10**

✓ **Vote du budget primitif 2021**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	316 410,33 €	
	Recettes	316 410,33 €	
Section d'investissement :	Dépenses	196 887,08 €	Délibération n°2021/11
	Recettes	196 887,08 €	

✓ **Vote des subventions 2021 aux associations**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour 2021 :

- ADMR de VENES	500.00 €
- ACPA Chenil de Castres	106.50 €
- Comité des Fêtes	1 000.00 €
- Confrérie de l'Ail Rose de Lautrec	150.00 €
- Syndicat de l'Ail Rose de Lautrec	150.00 €
- Société de chasse	350.00 €

Délibération n°2021/12

✓ **Vente de la parcelle A 263 du CCAS**

Le Maire expose qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération n°2019/17 par la présente, afin de mettre à jour les superficies restantes à la vente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle cadastrée section A n°263 comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 avril 2021

- Vente de la partie A d'une superficie de 7 a 75 ca telle que figurée sur le plan de division annexé à la présente au prix de 20 000 € (vingt mille euros) à l'indivision Mme RIGAL née BOISSONNADE Dominique
 - **Vente de la partie C d'une superficie de 1a 02 ca telle que figurée sur le plan de division annexé à la présente à 1€/m² soit 102€ (cent deux euros) à Madame Géraldine BROCQUEVIELLE épouse POUPAERT avec cession à la commune de Laboubène de la partie F d'une superficie de 5 ca.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°2021/13

✓ **Questions diverses**

- **Colis gourmands pour les Aînés** : 2 propositions (les Vergers de Montdragon et d'Histoire d'Éleveurs) sont examinées. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :
 - DECIDE d'offrir à 36 foyers un colis gourmand préparé par la Boucherie des éleveurs de l'Autan/ Histoire d'Éleveurs d'une valeur unitaire de 28.44 € HT soit 30 € TTC
 - DIT que les colis seront retirés au magasin et distribués aux habitants par les conseillers municipaux dans le respect des gestes barrières.

Délibération n°2021/06

- **Elagage à 13 Vents** : la commune de Montpinier est d'accord pour participer à hauteur de la moitié. L'évacuation des branches est chère.
- **Eclairage public 13 Vents** : L'investissement serait également partagé à hauteur de moitié entre Laboubène et Montpinier. Un devis sera demandé à RICARD, car le SDET est souvent cher et les gaines y sont déjà. 3 spots seront installés.
- **Miroirs** : le Conseil décide d'acheter 4 miroirs (3 aux Mases et 1 à Montsarrat)
- **Fibre Optique** : l'entreprise EOS TELECOM (délégation de service public du Département du Tarn) est en train d'installer de nombreux poteaux. Or la commune a fait un gros effort de mise en souterrain ! Mais la Fibre ne peut être installée en souterrain car il n'y a pas de gaine, les fils sont enterrés directement sous le sol. Et cela coûterait trop cher pour la CCLPA. La Mairie n'a pas de cartographie, le tracé a été connu par les demandes de permissions de voirie de EOS TELECOM.
- **Pizzas** : Mme Barthas dit qu'elle a été contactée par une gérante de Food Truck. Maire dit qu'on a déjà accordé une autorisation au successeur de Pizza Comtoise qui viendra après quand le couvre-feu sera levé.
- **Containers** : le Maire a demandé à la CCLPA de remettre des containers à Jalabert.
- **RD 59A** : RDV mardi à 9h avec le Maire, les Adjointes et le responsable du Pôle Aménagement Ouest pour la limitation de vitesse aux Mases. Des panneaux 50km/h seront demandés par les Adjointes.

Suivent les signatures :

AMBERT Philippe	
BARTHAS Sylvie	
CAILLET Alain	
CLOUP Philippe	
JACQUET Patrice	
LATTES Denis	
LECLERE-KLEITZ Stéphanie	
MARTY Violaine	
REGI Fabienne	
VIALA Didier	
VIDAL Michel	